Aufil de l'eau

ACTUALITÉS

DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

du bassin Loire-Bretagne

N°4 FÉVRIER 2015

Au sommaire

Les PÊCHEURS et l'AGENCE

Élection et désignations

En PRATIQUE

SDAGE 2016-2021

Programme de mesures PGRI 2016-2021

ZOOM SUR

6 - 7

L'eau vous consulte,

donnez votre avis!

LE POINT DE VUE DE...

8

Josselin DE LESPINAY

Membre du comité de bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne



Revue de l'Union Régionale

des Fédérations départementales

pour la pêche et la protection des milieux aquatiques

des régions Centre et Poitou-Charentes





Les pêcheurs et l'agence

Élections et désignations

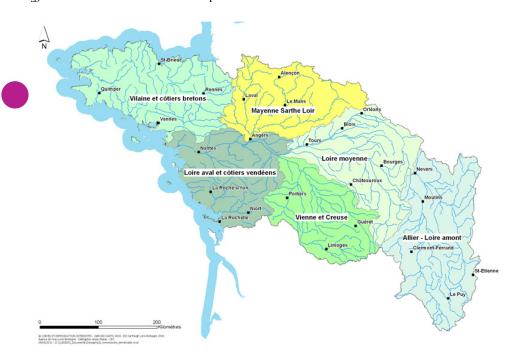
Commission communication du comité de bassin

Marie Hélène RIAMON

représentante du collège des collectivités.

Présidence des commissions territoriales

Le bassin hydrographique Loire-Bretagne couvre un territoire important avec 36 départements. En vue d'une concertation locale plus efficace, le comité de bassin a découpé ce bassin en 6 commissions territoriales.



Allier-Loire amont Christian BOUCHARDY

Loire moyenne Gérard MALBO

Vienne et Creuse Jean-Bernard DAMIENS

Moyenne-Sarthe-Loir Georges PLESSIS

Loire aval et côtiers vendéens Christian COUTURIER

Vilaine et côtiers bretons Armelle HURUGUEN

Comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest et des étiages sévères

4 représentants des collectivités Christian BOUCHARDY Serge BOULADE Jean PRORIOL Gilles DEGUET 4 représentants des usagers Nicolas BONNEFOUS Marc GRUGIERE Jean-Daniel GANNE* Marie-Jeanne HERILIER

*Le bassin hydrographique Loire-Bretagne couvre un territoire important



Michel JAU

Préfet du Loiret et de la région Centre - Val de Loire

Directeur de la DREAL Centre

Christophe CHASSANDE

Directeur général par intérim

Bernard ALET

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Mission d'appui technique « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Désignation au Comité National de l'eau (au titre des collectivités) Thierry BURLOT

Désignation au Conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (au titre des collectivités) Serge MORIN

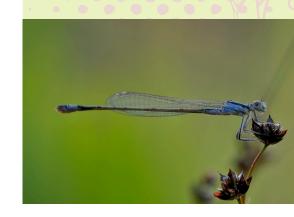
1 représentant des conseils régionaux Christophe DOUGE

1 représentant des conseils généraux Jean-Pierre CHAVASSIEUX

4 représentants des communes et EPCI Jean-Yues GAGNEUX, Christian GRIMPRET, Jean PRORIOL et Marc SAUVEZ

1 président de syndicat de communes Armelle HURUGUEN

1 président de commission locale de l'eau Serge MORIN





En pratique

SDAGE 2016 - 2021





Le Sdage est depuis 1992, un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales pour une gestion raisonnée et équilibrée de la ressource en eau.

Pour 2016 et 2021, le nouveau document se veut être dans la continuité du précédent. L'objectif d'atteinte du bon état reste inchangé : au moins 61%. Cela sous-entend tout de même un doublement du nombre de cours d'eau en bon état, puisqu'au aujourd'hui, ce chiffre s'élève à peine à 30%. Ce Sdage réaffirme deux priorités : la réduction des pollutions

diffuses et la restauration des milieux aquatiques (hydrologie, morphologie et continuité écologique). L'articulation du document reprend bien les orientations fondamentales décidées réponse en aux questions importantes soumises à consultation en 2013. Il indique clairement des dispositions qui précisent les orientations ainsi que des objectifs à atteindre par masse d'eau.

Le Sdage comprend 14 chapitres qui permettent de reprendre l'ensemble des sujets importants liés à l'eau. Même si l'ensemble des chapitres nous concerne. nous sommes plus sensibles à ceux correspondant directement aux milieux aquatiques (les chapitres 1, 8, 9 et 11). Ces derniers évoquent par exemple, le maintien de la notion de taux d'étagement ou encore l'identification des espaces de mobilité d'un cours d'eau. Ces notions sont importantes pour la restauration de la qualité fonctionnelle physique et de la rivière. Les têtes de bassins versants ainsi que

problématique liée plantes invasives sont bien reprises dans le document tout comme la notion de taux de fractionnement pour assurer la continuité écologique. La préservation des zones humides également réaffirmée avec une politique forte de reconquête de ces secteurs. Pour finir, on retrouve également des orientations qui évoquent la réduction de la pollution par les nitrates, les pesticides les substances ou encore dangereuses, la protection des aires de captages, l'équilibre de la ressource entre les usagers ainsi que les questions autour de la protection du littoral et la gouvernance.





DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Présentation synthétique de la gestion de l'eau

• Présentation des dispositions prises en matière de tarification de l'eau et de récupération des coûts

Résumé du programme de surveillance

• Tableau de bord du Sdage

· Synthèse des méthodes et critères servant l'élaboration du Sdage

Ces documents sont disponibles sur www.prenons-soin-de-leau.fr

Le programme de mesures





Le **programme de mesures** est le document de mise en œuvre du Sdage. Il comprend les mesures à réaliser pour atteindre les objectifs définis. Pour chacune des mesures, des indications sur la localisation, le coût ou encore l'échéancier de l'action sont données dans son ensemble. Le programme de mesures est estimé à 2,7 milliards d'euros (pour les six ans d'application).

Ce financement est réparti principalement entre les milieux aquatiques: 34%, l'assainissement: 30% et l'agriculture: 23%. Le programme de mesures précise plus fermement la répartitions des travaux projetés entre 2016 et 2021. Par exemple, sur l'amélioration des milieux aquatiques, 44% du budget global sera attribué pour travailler sur la morphologie des cours d'eau. Cette indication retrouve détaillée dans chaque commission territoriale. Sur Loire moyenne par exemple, on peut distinguer les mesures avec les coûts associés très simplement.Celapermetd'observer que 60,6 millions d'euros seront distribués pour des restauration mesures de hydromorphologique. Sur Loire aval et côtiers vendéens, seront alloués 110,5 millions d'euros

pour abonder les mesures de traitement des eaux usées ou encore 103,3 millions d'euros pour la mise en place de substitution. ressources de

Après deux années de travail, les projets de Sdage et de programme de mesures ont été adoptés par le comité de bassin le 2 octobre dernier. Cette validation permet de lancer la consultation du public et des assemblées. Les documents seront officiellement adoptés avant fin 2015 afin d'être opérationnels début 2016.



PGRI 2016 - 2021



Le bassin Loire-Bretagne est très sensible au risque inondation. Loire a connu des crues centennales plusieurs à reprises, Xinthia est encore dans

tous les esprits et les villes restent marquées. Aujourd'hui, l'approche du risque est différente, les mentalités changent et il est possible d'évoquer un développement économique et urbain qui concilie la préservation de l'environnement et la protection des biens et des personnes, sans se protéger à outrance.

Le projet de plan de gestion des risques d'inondation fixe pour les six prochaines années des grands objectifs à atteindre sur le bassin comme « se préparer à une crise et favoriser le retour une situation normale », préseruer les capacités d'écoulement ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines », ou encore « planifier l'organisation et l'aménagement du territoire ».

Les ambitions de ce document sont d'anticiper le risque et de

ne plus le subir. Tout comme le Sdage, il doit être pris en compte dans tous les documents d'urbanisme. Son approbation se fera en décembre 2015.



La consultation



La consultation du public est un moment important. C'est un principe fondamental de la démocratie actuelle. Les documents sont travaillés en commissions puis validés en séances plénières avec des représentants de chaque usager du territoire. La consultation permet de confronter le document de travail, de synthèse, de concertation et surtout de compromis, à la réalité du terrain.

Combien de temps dure la consultation?

La consultation est en cours. Elle a débuté officiellement, le 19 décembre 2014 et se poursuit jusqu'au 18 juin 2015. Elle dure 6 mois. Deux consultations sont effectuées en parrallèle. Celle du public, qui est consulté sur l'ensemble de la période et celles des institutions, (Conseils régionaux et généraux, chambres consulaires, etc.) qui eux doivent transmettre leurs avis avant fin avril 2015.

Qui est consulté ?

La consultation du public est une démarche nationale. Tous les citoyens qui résident en France sont invités à participer à l'échelle de leur bassin hydrographique. En effet, les problématiques d'un bassin à un autre ne sont pas les mêmes (carte cicontre). Toutefois, vous pouvez également donner votre avis sur les plans de gestion des autres bassins versants.

Qui nous consulte?

La consultation sur le projet de Sdage, le projet de programme de mesures, le projet de Pgri et les programmes de mesures des plans d'actions pour le milieu marin est organisée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi que les agences de l'eau de chaque bassin versant. Cette consultation représente une étape majeure avant l'adoption des textes.

Comment participer à la consultation ?

Un questionnaire est disponible sur <u>www.prenons-soin-de-leau.</u> <u>fr.</u> Des exemplaires « papiers » sont également disponibles à l'accueil des Fédérations de pêche de votre département. De nombreux autres sites Internet comme FNE relaient également l'information.

Que nous demande t-on vraiment ?

Le questionnaire est rapide à compléter (dix questions). Les questions posées font références à différents documents annexés. Le document « Notre proposition pour les eaux de nos régions », présent dans la version «papier» constitue une ressource intéressante pour répondre au questionnaire.

Les avis seront-ils réellement pris en compte ?

De nombreux efforts sont effec-



tués pour communiquer sur cette consultation. Il est important de donner son avis. Ces derniers feront l'objet d'une étude toute particulière qui pourra amener le comité de bassin à modifier si nécessaire les différents projets.

Comment l'Urfcpc prévoit-elle de participer ?

Il faut distinguer deux choses, notre association participera d'une part à la communication de la consultation en sensibilisant son réseau de Fédérations adhérentes (accueil des Fédérations, assemblées générales, Internet, etc.) et sites communiquant sur le Salon de la pêche de Châteauroux par exemple. Le relai sera également fait sur les réseaux sociaux *facebook* et *twitter*. D'autre part, nous prendrons évidemment le temps de la réflexion afin de rédiger un avis commun de l'ensemble des dix Fédérations adhérentes.



Quelques initiatives

Méli Mélo



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ? Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

ww.lesagencesdeleau.fr v.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr

Méli-Mélo est une action très originale qui jouit d'un capital sympathie important. L'idée générale est de réaliser des spots vidéos relativement courts permettant de mettre en scène deux acteurs connus (Jacques Chambon et Franck Pitiot) qui refont les débats autour de l'eau. Cette idée émane du Graie : Groupement de recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures de l'Eau. L'intérêt est multiple, informer, sensibiliser et convaincre. Les vidéos sont accessibles à tous et allient humour et informations sérieuses. Le tout mis en scène pour faire tomber les « a priori ». Les vidéos sont disponibles dans la websérie sur <u>www.youtube.com/user/eaumel</u>imelo.

Le réseau Nature Centre prévoit de constituer plusieurs «jurys citoyens» afin de relayer la consultation. L'objectif d'une telle action est de pouvoir regrouper des personnes sans distinction. volontaires ` seconde étape est d'informer les jurés sur les projets de Sdage et son programme de mesures. Cette information sera apportée par de nombreux acteurs (états, collectivités, etc.) afin de garantir la plus grande objectivité dans la rédaction de l'avis. Une réflexion globale pour un avis unanime sera transmis à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette action sera médiatisée dans les journaux, à la radio ou encore à la télévision et permettra de sensibiliser de nombreux autres citoyens.



VOTRE AVIS COMPTE!

Consultation du public sur l'eau









L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015







Le point de vue de ...



Josselin DE LESPINAY

Membre de l'association Nationale de Protection des Eaux et Rivière Membre du directoire du réseau eau de France Nature Environnement Membre du Comité de bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Pêcheur à la mouche depuis de nombreuses années,
Josselin est un homme de lettres qui aime les mots et
la sémantique. Il a par ailleurs écrit un livre qui fait
référence dans son domaine : <u>La canne à mouche,</u>
<u>Guide pratique de construction et d'habillage des</u>
<u>cannes à mouche en bambou refendu.</u>
Ce pêcheur est un amateur de pêche de la truite et du
saumon qui, n'hésite pas à voyager
dans le Sud-Ouest de la France ou même à l'étranger
comme en Écosse ou en Autriche.

Quel est votre rôle au sein du comité de bassin?

Comme membre du comité de bassin au titre des associations, je participe aux commissions permanentes planification, milieux naturels aquatiques, littoral et Inondations - Plan Loire, ainsi qu'à de nombreuses commissions territoriales et forums de l'eau. Les relations avec les pêcheurs au sein du comité de bassin sont excellentes et nous travaillons en véritable syneraie sur tous les suiets touchant directement les milieux aquatiques. Sur des secteurs comme le Cher ou la Creuse, nous menons des actions contentieuses en commun. J'ai d'autre part intégré deux structures au niveau du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : le groupe « Stratégie nationale poissons migrateurs » (STRANAPOMI), et le groupe chargé d'élaborer une Charte des

Avez-vous le sentiment d'être mieux écouté au sein de cette instance ?

Mon sentiment général pour ce qui est de la prise en compte de l'environnement est de deux ordres :

*Au sein du comité de bassin, c'est une lutte permanente contre le lobby de l'agrobusiness, qu'il soit présent de façon indirecte par les industriels, ou plus directement par les chambres d'agriculture censées représenter les agriculteurs. L'agence propose des solutions pertinentes dans les projets (par exemple le premier projet de SDAGE), mais ces solutions sont détricotées morceau après morceau par le lobby de l'agriculture intensive, soutenu par l'industrie et certains élus qu'on ne voit que tous les trois ou six ans lors des élections pour soutenir leurs candidats aux postes-clés

*En-dehors de ce contexte, en ces temps de crise et de nécessaire changement de « logiciel » en matière de développement, l'environnement est considéré comme une variable d'ajustement, une sorte de cinquième roue du carrosse, alors même que le mot, mais le mot seul, est omniprésent dans les discours.

Quel est votre rôle au sein de Nature Centre et France Nature Environnement?

Mon association d'origine est ANPER-TOS depuis 1978, mais ma rencontre avec Bernard Rousseau m'a fait me rapprocher de FNE, dont j'ai intégré le directoire du réseau Eau, puis sur son incitation, constitué un réseau régional au sein de Nature Centre, fédérée à FNE. Le problème qui se pose à toutes les associations à l'heure actuelle est la baisse d'implication : l'environnement étant dans le discours, beaucoup pensent qu'il est pris en compte, alors même qu'il est encore plus menacé qu'auparavant. Nos besoins, outre un déficit de financements du fait de la réduction des subventions et des adhésions, sont de trouver des personnes qualifiées et acceptant de s'impliquer. Former quelqu'un capable de gérer des dossiers qui sont devenus très complexes est un travail de longue haleine. Heureusement nos permanents sont en général très bien formés. Mais ce sont des permanents, et il est important que les rôles soient bien définis, la séparation des pouvoirs étant essentielle dans le monde associatif comme elle devrait l'être ailleurs.

Que pensez-vous de l'évolution de la situation sur le Cher?

Deux logiques s'affrontaient jusqu'ici concernant le Cher canalisé : celle des tenants du « tout barrages », qui rêvaient au rétablissement de la navigation

" lourde " sur tout l'axe au nom de très hypothétiques retombées touristiques, et celle du retour à une rivière retrouvée dans une continuité écologique plus en phase avec son potentiel naturel et la réglementation. Le consensus se faisant pour le maintien du bief de Chenonceau, reste le problème des autres barrages. Les conseils généraux concernés (37 et 41) ont acté l'impossibilité économique autant que réglementaire d'une navigation « lourde » sur tout l'axe, et proposent à l'heure actuelle son maintien sur quatre biefs dont un seul (Civray-Chenonceau) est identifié. En tout état de cause la réglementation sur la librecirculation des espèces exigible depuis 2007, n'est pas respectée, essentiellement pour ce qui est des migrateurs car le Cher est classé pour l'alose, la lamproie marine, l'anquille : mauvaise gestion des passes à poissons par ailleurs peu performantes de Savonnières et Grand-Moulin, blocage total à Saint-Aignan, absence de passe sur les autres barrages. La totalité des barrages bénéficie d'arrêtés préfectoraux dérogatoires par rapport à la réglementation, ce qui a motivé un recours devant le tribunal administratif de la part de plusieurs associations et fédérations de pêche. A terme, le rétablissement de la libre-circulation sur l'axe Cher est inéluctable, et ce d'autant plus que les biefs maintenus s'eutrophisent peu à peu. Ce phénomène, ajouté à celui du coût d'entretien des barrages (pour quels usages réels?) risque de mettre tout le monde en phase avec la nécessité de retrouver une rivière vivante.

Et la pêche dans tout ça?

Cela peut paraître paradoxal car j'habite au bord du Cher, dans un secteur propice pour les carnassiers, mais je pêche très peu cette

Union Régionale des Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes 11 rue Robert Nau - vallée Maillard - 41000 Blois Tel : 02.54.90.25.67 / ur_centre_poitou-charentes@orange.fr

Au fil de l'eau - Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes. Bulletin semestriel. <u>Directeur de la publication</u> : Serge Savineaux. <u>Conception et réalisation</u> : Julien Prosper ; Agence de l'eau Loire-Bretagne. <u>Impression</u> : ISF (Blois)

Document réalisé avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France





